

Accord régional de salaire CCN des Etam du bâtiment

région Bretagne

En application du Titre III de la Convention Collective Nationale des Employés, Techniciens et Agents de maîtrise du Bâtiment du 12 juillet 2006, étendue par arrêté ministériel du 5 juin 2007, et de l'Accord Collectif National du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois des ETAM du Bâtiment, les organisations d'employeurs et de salariés du Bâtiment, adhérentes aux organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national, se sont réunies et ont trouvé un accord sur le barème de salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Bretagne.

Article 1

Pour la région Bretagne, les parties signataires du présent accord prenant en compte l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ont fixé le barème des salaires mensuels minimaux des ETAM du Bâtiment comme indiqué dans les tableaux ci-après :

- dans les départements Côtes d'Armor – Finistère – Ille-et-Vilaine - Morbihan le barème des salaires mensuels minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Bretagne est fixé, pour un horaire collectif de 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année, comme suit:

à compter du 1^{er} octobre 2022

Niveau A	1683
Niveau B	1765
Niveau C	1872
Niveau D	2001
Niveau E	2170
Niveau F	2486
Niveau G	2783
Niveau H	3112

Article 2

Compte tenu de la structure des entreprises de la branche, il n'est pas nécessaire de prévoir de stipulation spécifique pour les entreprises employant moins de 50 salariés.

Article 3

Conformément au Code du travail, le présent accord sera déposé à la Direction Générale du Travail et remis au Secrétariat-Greffe du Conseil de Prud'hommes de Rennes

Article 4

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail.

Fait à Rennes, Le 28 septembre 2022,

En 12 exemplaires,

Signataires :

Fédération Régionale du Bâtiment
De Bretagne

Union Régionale CFTC Bâtiment Bretagne

Union Régionale CAPEB Bretagne

Union Régionale CFDT Construction Bois
Bretagne

CFE-CGC Union Régionale Bretagne
Syndicat BTP